

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 avril 2015

BINCK, PARTENAIRE DE CONFIANCE DES EMETTEURS DE PRODUITS DE BOURSE NOUE UN PARTENARIAT AVEC BNP PARIBAS DE PLUS DE 5 MOIS

Binck, spécialiste du trading en ligne, signe son 50ème mois consécutif de frais de courtage offerts sur les produits Turbos, proposés par les principaux émetteurs de Produits de Bourse, en renouvelant son partenariat avec BNP Paribas Produits de Bourse.

BINCK, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ÉMETTEURS DE TURBOS DEPUIS PLUS DE 4 ANS :

Binck, toujours très compétitif sur les services et offres proposés, se distingue notamment par ses opérations régulières de courtage remboursé.

Le courtier en bourse de référence signe, en Avril, son 50ème mois consécutif de frais de courtage remboursés sur les produits Turbos.

Depuis plus de 4 ans, les institutions émettrices de produits de Bourse font confiance au professionnalisme de Binck en choisissant de s'associer avec le trader en ligne sur des opérations de remboursement de frais de courtage. Ainsi, Binck propose en continu à ses clients des partenariats avec des établissements reconnus, tel que Société Générale, BNP Paribas, CITI ou UNICREDIT sur les Turbos, Warrants et Certificats.

Cette relation de confiance permet aux investisseurs Binck d'effectuer des opérations sur les produits de Bourse à des **tarifs toujours plus attractifs**.

«En très fort développement ces dernières années, les Turbos sont plébiscités par une grande partie des investisseurs intéressés par les produits à effet de levier. Afin de toujours mieux répondre aux attentes de ces clients, Binck propose depuis 50 mois non stop des frais de courtage gratuits sur ces produits en partenariat avec les émetteurs de référence du marché » déclare Serge Domecq, Directeur Général - Binck France

UNE OFFRE OPTIMUM:

Pour tous les investisseurs actifs à la recherche de **stratégies pour dynamiser leur portefeuille,** Binck.fr rembourse, du 1er Avril au 11 Septembre 2015, les frais de courtage sur l'ensemble des produits **Turbos et Warrants émis par BNP Paribas***.

Binck rembourse automatiquement les frais de transaction sur les 100 premiers ordres par mois et par compte compris entre 200€ et 10 000€* au plus tard dans les 10 jours de Bourse suivant la transaction. Cette offre simple et automatique, permet au client d'investir facilement.

« Nous aimons proposer des longues périodes de remboursement de courtage pour laisser le temps à nos clients de s'adapter aux produits proposés et à leurs caractéristiques. Automatiser le remboursement nous permet aussi de soulager nos investisseurs . Ainsi, avec cette offre dans la durée, de plus de 5 mois, nous leur permettons de trader dans les meilleures conditions » explique Loic Javoise Responsable Produit - Binck France.

Le placement en bourse est risqué, vous pouvez subir des pertes. Les performances passées ne préjugent pas de performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps.

* Conditions de l'offre sur Binck.fr

A propos de Binck.fi

Spécialiste de la Bourse en ligne, Binck,fr est la succursale française du groupe BinckBank N.V. créé en 2000 aux Payx-Bas (600 000 clients, 20 milliards d'euros d'encours, 8 millions de transactions par an pour les investisseurs particuliers). En France Binck,fr est dans le top 3 des courtiers de Bourse en ligne en volume de transactions exécutées.

CONTACT PRESSE Suivez-nous sur Twitter

er 🇾

Alice Gardan :T + 33 170 36 70 59agardan@binck.frBahia Yacine :T + 33 170 36 70 65byacine@binck.fr

Binckbank N.V, sise au 102-116 rue Victor Hugo, 92686 Levallois-Perret, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 495 193 849, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR: 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09) et par l'Autorité des Marchés financiers (AMF: 17 place de la bourse, 75082 Paris Cedex 02), succursale de Binckbank NV, société anonyme de droit néerlandais, au capital social de 10 000 005 euros et dont le siège social est sis à Barbara Strozzilaan 310, 1083HN Amsterdam.